

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Janvier à mars

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de l'ENPQ	20 415,29 \$
Total <sup>1</sup>	20 415,29 \$

Information complémentaire :

<sup>1</sup> Ce montant inclus la somme de 5 600 \$ pour l'utilisation des véhicules du parc automobile de l'ENPQ. Aucun frais remboursé directement à l'employé.